

Conseil Municipal du mardi 19 avril 2016 à 17 h 00

----- Ordre du jour -----

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : janvier, février et mars 2016

I – Régularisations foncières :

Acquisitions

Acquisition de parcelles pour procéder à l'alignement des façades et faciliter la circulation des piétons

- 1 Urbanisme – Acquisition – Parcelles A 352 & 353 - 23/25 rue de Beaumont – Indivision BARGAIN – à titre gratuit

Il s'agit de régularisations suite à divers opérations foncières ayant généré de nombreux découpages parcellaires

- 2 Urbanisme – Acquisition et incorporation dans le domaine public communal – Parcelle Y 461 – Chemin de Prouvy – Sté coopérative HLM CLEOME – Euro symbolique
- 3 Urbanisme – Acquisition – Parcelle AR 1055- 51/53 rue des Poilus – Superficie de 932m² pour 80 000 € et cession – emprise de 2m² à l'euro symbolique - SA du Hainaut

II – Opérations immobilières privées

Opérations réalisées sur le domaine privé de la ville pour la réalisation de projets concourant au développement économique et aux services à la personne

Ventes

- 4 Urbanisme – Vente - Parcelle AQ 1074 – Place Carpeaux – Vinci Immobilier pour 862 900 €
- 5 Urbanisme – Vente – Parcelle AH 1409 – 143 Avenue Désandrouin – Superficie de 49m² - SCI LG2H pour 2 000 € hors frais d'acte notarié
- 6 Aménagement urbain – Vente – Parcelles AK 342, 343 et 346 – 78 rue de Paris – Superficie 5113 m² – SA du Hainaut pour 330 000 €

Conventions foncières

- 7 Urbanisme – Convention de transfert – Equipement et espaces communs – Friche commerciale VAL2 – rue de l'Intendance

III – Opérations immobilières publiques

Acquisition à titre préventif d'un bâtiment vétuste mitoyen à un bâtiment communal

- 8 Urbanisme – Acquisition amiable - Parcelle W 142 – 50 rue d'Alsace – 228 m² pour 45 000 € hors frais d'actes

IV – Stratégie patrimoniale

Opérations réalisées dans le cadre de la stratégie patrimoniale du 5 juin 2015

Ventes

- 9 Urbanisme – Vente - Bâtiment section AG 364 - 208 av. Désandrouin – SCI DHLIMO pour 53 088 € net vendeur
- 10 Urbanisme – Vente – Immeuble section R 220 - 2 rue Jean Bernier – M et Mme CROMBEZ pour 41505.79 € net vendeur

Désaffectation et déclassement

- 11 Urbanisme - Désaffectation et déclassement – Issue parcelle AE 324 – 32 rue d'Aubry – 4 appartements de fonction (Groupe scolaire Emile Zola)
- 12 Urbanisme – Désaffectation matérielle & déclassement du domaine public communal – Immeuble cadastré AS 530 – 159 rue du Quesnoy (ancienne Maison des Associations)

V – ANRU

Chanterclerc

Acquisitions et ventes nécessaires à la réalisation de programmes pour les opérateurs d'HLM et création d'un square par la Ville

Acquisition

- 13 ANRU – Acquisition – Parcelle AH 1526 – rue Michel Duchaussoy – Superficie de 1272m² - Val Hainaut Habitat 35 067.27 €ht

Vente

- 14 ANRU – Principe de cession entre la Ville et V2H conformément à la convention de charges et au calcul de valorisations foncières
- 15 ANRU - Vente – Partie de la parcelle AH 1571 & 1561- rue du Michel Duchaussoy – Superficie d'environ 3047m² - SA du Hainaut - Construction de 11 logements pour 55 000 €ht

Conventions foncières :

- 16 ANRU – Convention d'aménagement et charges foncières – SARL SOFIM – Construction de 18 logements prolongement – rue Michel Duchaussoy – parcelles AH 1505,1506,1507 et une partie de la 1530

Chasse Royale :

Afin de clôturer le programme de rénovation urbaine, certaines parties de parcelles nécessitent une régularisation foncière

Déclassements et classements

- 17 ANRU – Chasse Royale phase 1 - Déclassement du domaine public & classement dans le domaine privé communal – Parcelles lot 6 NC ancien tracé rue H. Berlioz et lot 8 AH 1443p ancien tracé rue Lomprez
- 18 ANRU – Chasse Royale phase 1 – Classement du domaine privé communal en domaine public – Parcelle AH 1443 et changement d'usage parcelle AC 478

VI – Baux :

- 19 Administration générale – Transfert de bail commercial conclu avec M. Ph. Moreau et la ville de Valenciennes – société Moreau SAS pour l'Institut de beauté « Silhouette » 16/18 rue des Récollets

VII – Voirie :

Assainissement :

- 20 Urbanisme – Convention de servitude – SIAV – Etablissement de canalisations des eaux usées secteurs – rue Malplaquet et lieu-dit le Vignoble à Valenciennes – Parcelles X 0023, 0024,0025, Y 0773 et 0424
- 21 Bureau d'étude – Avenant 1 – Convention travaux d'assainissement sur Chasse Royale – SIAV et CAVM
- 22 Bureau d'étude – Place l'Hôpital Général-rue de Jemmapes – Convention constitutive de groupement de commandes

VIII - Information :

- 23 Rapport annuel relatif à la dotation sociale urbaine 2015

IX – Délégation de service public :

- 24 DSP Phénix – Choix du délégataire et convention d'affermage

X – Culture :

- 25 Dépôt – Convention de dépôt à la Médiathèque, d'affiches de la 1^{ère} guerre mondiale par le Comité de Sauvegarde du Patrimoine Valenciennois
- 26 Dépôt – Convention de dépôt à la Médiathèque, d'une collection par le Cercle d'Archéologie et Historique de Valenciennes
- 27 Acquisition au Musée d'une étude peinte d'Ernest Deger

XI – Finances :

- 28 Divers – Legs Duvant
- 29 Acquisition d'actions de la SAEM VALENCIENNES STATIONNEMENT
- 30 Augmentation de capital de la SAEM VALENCIENNES STATIONNEMENT
- 31 Adhésion à l'association des Villes Marraines et règlement de la cotisation annuelle 2016

Redéfinition des participations financières de Valenciennes Métropole

- 32 ANRU – Convention financière avec la CAVM, suite au transfert de compétence - Rénovation des quartiers Chanteclerc, St-Waast et Chasse Royale

XII – Ressources humaines :

- 33 Personnel contractuel – Convention de mise à disposition d'une partie de service avec la CAVM
- 34 Personnel contractuel – Recrutements d'agents – Accroissement temporaire d'activités – Travaux de fouilles préventives
- 35 Personnel titulaire et stagiaire – Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Valenciennes (C.O.S)
- 36 Personnel titulaire et stagiaire – Création, transformation suppression d'emplois
- 37 Personnel titulaire et stagiaire – Tableau des effectifs – Créations d'emplois

XIII - Actes réglementaires :

- 38 Vie quotidienne – Dérogation au repos dominical – Changement de date
- 39 Vie quotidienne – Dénomination de voie – Quartier Fg de Paris

XIV – Demande de subventions :

- 40 Finances – Investissement local

XV - Conventions d'objectifs, de partenariats, de mécénat :

Conventions de partenariats

- 41 Développement durable – Convention de remplacement du calorifuge des bâtiments communaux
- 42 Cohésion sociale – Convention avec le CAPEP, l'ASCRV, le Collège Chasse Royale et Equi ville – Chantiers Educatifs
- 43 Cohésion sociale – Convention avec le CAPEP – Organisation de séjours de rupture
- 44 Education – Convention avec l'IRFO – Projet « Savoir Bouger » dans les écoles
- 45 Musée – Renouvellement de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine

Conventions d'objectifs pour les subventions supérieures à 23 000 €

- 46 Culture – Convention avec l'Espace Pasolini et Acte de Naissance
- 47 Sports – Convention avec l'association sportive Valenciennes Football Club (VAFC)
- 48 Sports – Conventions avec diverses associations sportives
- 49 Cohésion sociale – Renouvellement des conventions et financements avec diverses associations
- 50 Relations publiques – Convention avec l'association Val en Liesse
- 51 Education – Ecoles privées – Prise en charge des dépenses de fonctionnement
- 52 Développement durable – Convention avec l'association « Culture aux Jardins » - Création d'un spectacle « Des Jardins et Des Hommes »

Conventions de mécénat

- 53 Événementiel – Convention de mécénat avec Bouygues Energies dans le cadre de la manifestation « Valenciennes à la ferme »
- 54 Événementiel – Convention de mécénat avec SA API Restauration dans le cadre de la manifestation « Valenciennes à la ferme »
- 55 Développement durable – Convention de mécénat avec les Sociétés ID VERDE et PINSON PAYSAGE dans le cadre de l'inauguration des travaux du site du vignoble

XVI – Versement de subvention :

- 56 Sports – Attributions de subventions aux diverses associations sportives et scolaires
- 57 Cohésion sociale – Nos quartiers d'été
- 58 Cohésion Sociale – Rénovation Urbaine – Extension, réaménagement du centre socio culturel Georges Dehove Quartier Chasse Royale
- 59 Cohésion Sociale – Programmation 2016 du Contrat de Ville

XVII - Affaires générales :

- 60 Désignation de représentants – Modifications - Collège d'Ethique de la vidéo surveillance et de la C.C.I.D



Compte rendu sommaire de la séance du 19 avril 2016

L'an deux mille seize, le dix neuf avril, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le treize avril, est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaires de séance : Mme Ludivine BILLOIR et M. Mohamed AGOUDJIL.

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, Maire, M. Guy MARCHANT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mme Isabelle DESOIL, M. Patrick ROUSSIES, Mme Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, Adjoint au Maire, MM. Jean-Marcel GRANDAME, Bernard MOREAU, Olivier MARLIERE, Pascal VANHELDER, Mme Nadine LERAY, MM. Jean-Yves DEGARDIN, Franck KOLLER, Mme Sophie DICTUS, M. Karim GANA, Mmes Ludivine BILLOIR, Marion PERETTI, Caroline TRZAN, M. Gérard CLIPET, Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, Mme Isabelle DELGHEIER, MM. Michel BROUILLARD, Jean-Claude DULIEU, Mme Nathalie LORETTE, M. Mohamed AGOUDJIL, Mme Valérie CAUDRON, M. Jean-Paul SAUTREAUX.

Absents, Excusés : Mme Joëlle ANDRIS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Karim GANA, Mme Greta RENARD, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Maryse DUMORTIER, Mme Caroline FIERENS, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Danièle FERTE, Mme Marie-Laure COUSIN, excusée, qui a donné pouvoir à M. Bernard MOREAU, M. Daniel CAPPELLE, excusé, qui a donné pouvoir M. Guy MARCHANT, M. Bernard BROUILLET, excusé, qui a donné pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX, M. Jean-Luc François LAURENT, excusé, Mme Maryse DUMORTIER, absente jusqu'à la délibération n° 3 incluse, M. Dominique RIQUET.

----- Ordre du jour -----

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : janvier, février et mars 2016

I – Régularisations foncières :

Acquisitions

Acquisition de parcelles pour procéder à l'alignement des façades et faciliter la circulation des piétons

1 Urbanisme – Acquisition – Parcelles A 352 & 353 - 23/25 rue de Beaumont – Indivision BARGAIN – à titre gratuit

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'acquisition auprès de l'indivision BARGAIN, représentée par Madame Françoise BARGAIN, d'une portion des parcelles cadastrées section AS n° 352 et 353 pour une superficie totale de 2 ca, telle que reprise au plan annexé en vue de son classement dans le domaine public de la ville, à titre gratuit, la ville prenant à sa charge les frais inhérent à la rédaction de l'acte,
- du classement de ce foncier dans le domaine public communal en voirie à usage de trottoir à compter de la finalisation des formalités d'acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Il s'agit de régularisations suite à divers opérations foncières ayant généré de nombreux découpages parcellaires

2 Urbanisme – Acquisition et incorporation dans le domaine public communal – Parcelle Y 461 – Chemin de Prouvy – Sté coopérative HLM CLEOME – Euro symbolique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'annuler la délibération n° 72 du 30 juin uniquement concernant l'acquisition à la SA du Hainaut de la parcelle cadastrée Y n° 461,

- d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section Y n° 461 de 200 m2 située chemin de Prouvy et appartenant à la société coopérative d'H.L.M. CLEOME,
- de classer après acquisition cette parcelle dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

3 Urbanisme – Acquisition – Parcelle AR 1055- 51/53 rue des Poilus – Superficie de 932m² pour 80 000 € et cession – emprise de 2m² à l'euro symbolique - SA du Hainaut

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir à la SA du Hainaut la parcelle nouvellement cadastrée section AR n° 1055 d'une contenance de 932 m2 au prix de 80 000 euros net de taxe, étant précisé que les frais d'actes notariés seront, conformément au protocole, à la charge de la Ville de Valenciennes
- d'inscrire cette somme de 80 000 euros lors de la prochaine DM,
- d'incorporer cette parcelle dans le domaine public communal,
- de céder à l'euro symbolique la parcelle de 2m2 conformément au plan joint à la SA du Hainaut
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

II – Opérations immobilières privées

Opérations réalisées sur le domaine privé de la ville pour la réalisation de projets concourrant au développement économique et aux services à la personne

Ventes

4 Urbanisme – Vente - Parcelle AO 1074 – Place Carpeaux – Vinci Immobilier pour 862 900 €

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 9 voix contre (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, DULIEU, AGOUDJIL, Mmes HUANT, DELGEHIER, LORETTE, CAUDRON), décide :

- d'annuler la délibération n° 1421 du 4 octobre 2012
- de confirmer la délibération n° 1389 du 12 juillet 2012 qui procédait au déclassement de la parcelle AQ n° 1074, cette parcelle étant à ce jour toujours désaffectée et non utilisée par le public,
- d'autoriser la vente à la société VINCI Immobilier de la parcelle cadastrée section AQ n° 1074 d'une superficie de 3 407 m2 au prix de 100 euros/HT par m2 de surface plancher pour la construction d'un programme intergénérationnel regroupant une résidence pour personnes âgées et des logements en accession à la propriété comprenant 8 629 m2 de surface plancher, soit un prix de cession de 862 900 euros (hors frais d'actes notariés à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette vente.

5 Urbanisme – Vente – Parcelle AH 1409 – 143 Avenue Désandrouin – Superficie de 49m² - SCI LG2H pour 2 000 € hors frais d'acte notarié

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section AH n° 1409, d'une superficie de 49 m², à la SCI LG2H représentée par M. GUILLON, pour la somme de 2000 euros (hors frais d'acte notarié qui sont à la charge de l'acquéreur),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

6 Aménagement urbain – Vente – Parcelles AK 342, 343 et 346 – 78 rue de Paris – Superficie 5113 m² – SA du Hainaut pour 330 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la vente à l'amiable à la SA du Hainaut des parcelles cadastrées Section AK n° 342, 343 et 346, d'une superficie de 5113 m2, situées rue du Faubourg de Paris, à VALENCIENNES, au prix de 330 000 euros (payable en une seule fois, au jour de la signature de l'acte authentique); tous les frais relatifs à l'établissement de cet acte seront à la charge de l'Acquéreur,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à conclure avec la SA du Hainaut et tous documents utiles.

Conventions foncières

7 Urbanisme – Convention de transfert – Equipement et espaces communs – Friche commerciale VAL2 – rue de l'Intendance

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER), décide :

- d'approuver les termes de la convention de transfert des équipements et espaces communs de l'opération de la Société « SARL de l'Intendance »,
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses éventuels avenants,
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette convention et à sa mise en œuvre.

III – Opérations immobilières publiques

Acquisition à titre préventif d'un bâtiment vétuste mitoyen à un bâtiment communal

8 Urbanisme – Acquisition amiable - Parcelle W 142 – 50 rue d'Alsace – 228 m² pour 45 000 € hors frais d'actes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir l'immeuble situé 50 rue d'Alsace, cadastré parcelle W 142 au prix de la négociation soit pour un montant de 45 000 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur Le Maire et en cas d'absence son représentant, à signer les actes à intervenir.

IV – Stratégie patrimoniale

Opérations réalisées dans le cadre de la stratégie patrimoniale du 5 juin 2015

Ventes

9 Urbanisme – Vente - Bâtiment section AG 364 - 208 av. Désandrouin – SCI DHLIMO pour 53 088 € net vendeur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'annuler la délibération n°36 du Conseil Municipal du 22 janvier 2016 autorisant la vente de l'immeuble 208 Avenue Désandrouin à M. DRISS,
- d'autoriser la vente de l'immeuble sis 208 avenue Désandrouin à Valenciennes, cadastrée section AG n° 364 à la SCI DHLIMO, domiciliée 27, rue René Franck – 59494 PETITE FORET, au prix de 55 000 euros (honoraires d'agence inclus), soit 53 088,80 € net vendeur. Les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur,
- d'ouvrir la recette correspondante au budget 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

10 Urbanisme – Vente – Immeuble section R 220 - 2 rue Jean Bernier – M et Mme CROMBEZ pour 41505.79 € net vendeur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la vente de l'immeuble sis 2 rue Jean Bernier à Valenciennes, cadastrée section R n° 220, à Monsieur et Madame CROMBEZ, domiciliés 2 avenue de Lorraine à Valenciennes, au prix de 43 000 euros honoraires d'agence inclus, soit 41 505,79 euros net vendeur. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- d'ouvrir la recette correspondante au budget 2016. – (chapitre 77 – article 775),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir pour la réalisation de cette vente.

Désaffectation et déclassement

11 Urbanisme - Désaffectation et déclassement – Issue parcelle AE 324 – 32 rue d'Aubry – 4 appartements de fonction (Groupe scolaire Emile Zola)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de constater la désaffectation du bien sis 32 rue d'Aubry, issue de la parcelle cadastrée Section AE n° 324,
- de son déclassement du domaine public communal.

12 Urbanisme – Désaffectation matérielle & déclassement du domaine public communal – Immeuble cadastré AS 530 – 159 rue du Quesnoy (ancienne Maison des Associations)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de constater la désaffectation matérielle du bâtiment situé 159 rue du Quesnoy qui accueillait le service public « Maison des Associations », cadastré section AS n°530,
- de son déclassement du domaine public communal.

V – ANRU

Chanterclerc

Acquisitions et ventes nécessaires à la réalisation de programmes pour les opérateurs d'HLM et création d'un square par la Ville

Acquisition

13 ANRU – Acquisition – Parcelle AH 1526 – rue Michel Duchaussoy – Superficie de 1272m² - Val Hainaut Habitat 35 067.27 € ht

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'acquisition par la ville à Val Hainaut Habitat d'un terrain d'assiette cadastré section AH n° 1526 pour une superficie de 1272 m² au prix de 35 067,27 euros HT (viendra s'ajouter à ce montant la TVA en vigueur et les frais d'actes notariés) situé rue Michel Duchaussoy,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

Vente

14 ANRU – Principe de cession entre la Ville et V2H conformément à la convention de charges et au calcul de valorisations foncières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'acquisition des parcelles de Val Hainaut Habitat nécessaire au réaménagement de l'espace public,
- d'autoriser la vente du foncier nécessaire aux constructions de Val Hainaut Habitat dans le cadre du PRU sur le quartier Chanteclerc,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

15 ANRU - Vente – Partie de la parcelle AH 1571 & 1561- rue du Michel Duchaussoy – Superficie d'environ 3047m² - SA du Hainaut - Construction de 11 logements pour 55 000 € ht

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la cession à la SA du HAINAUT pour le projet de construction de 11 logements, situé rue Michel Duchaussoy, sur une partie de la parcelle cadastrée section AH n° 1571 (anciennement 1530) et AH n° 1561, d'une superficie d'environ 3047 m² pour un montant total de 55 000 € HT (5 000 € HT X 11 logements) auquel s'ajoutera la TVA en vigueur ainsi que les frais d'actes notariés,
- d'autoriser un ajustement de la contenance définitive des dites parcelles de plus ou moins 10 % sans variation du prix,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

Conventions foncières :

16 ANRU – Convention d'aménagement et charges foncières – SARL SOFIM – Construction de 18 logements prolongement – rue Michel Duchaussoy – parcelles AH 1505,1506,1507 et une partie de la 1530

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention d'aménagements et de charges foncières entre la ville de Valenciennes et la SARL SOFIM AMENAGEMENT,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'aménagement et de charges foncières entre la ville de Valenciennes et la SARL SOFIM AMENAGEMENT,
- d'autoriser un ajustement de la contenance définitive des dites parcelles de plus ou moins 15 % sans variation de prix,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

Chasse Royale :

Afin de clôturer le programme de rénovation urbaine, certaines parties de parcelles nécessitent une régularisation foncière

Déclassements et classements

- 17 ANRU – Chasse Royale phase 1 - Déclassement du domaine public & classement dans le domaine privé communal – Parcelles lot 6 NC ancien tracé rue H. Berlioz et lot 8 AH 1443p ancien tracé rue Lomprez**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser les déclassements du domaine public au droit des parcelles reprises dans le tableau et de les classer en domaine privé communal.

- 18 ANRU – Chasse Royale phase 1 – Classement du domaine privé communal en domaine public – Parcelle AH 1443 et changement d'usage parcelle AC 478**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acter le changement d'affectation de la parcelle cadastrée section AC n° 478, appartenant à la commune de Valenciennes, qui passera de domaine public scolaire au domaine public voirie,
- de valider le passage d'une partie de la parcelle cadastrée section AH n° 1443 du domaine privé ville au domaine public ville.

VI – Baux :

- 19 Administration générale – Transfert de bail commercial conclu avec M. Ph. Moreau et la ville de Valenciennes – société Moreau SAS pour l'Institut de beauté « Silhouette » 16/18 rue des Récollets**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acter le transfert du bail commercial des locaux sis 16/18 rue des Récollets à Valenciennes à la société MOREAU SAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de transfert du bail commercial,
- de dispenser les parties à l'acte de cession de la signification prévue à l'article 1690 du code civil.

VII – Voirie :

Assainissement :

- 20 Urbanisme – Convention de servitude – SIAV – Etablissement de canalisations des eaux usées secteurs – rue Malplaquet et lieu-dit le Vignoble à Valenciennes – Parcelles X 0023, 0024, 0025, Y 0773 et 0424**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude devant intervenir entre la ville de Valenciennes et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes,
- que les frais de rédaction de l'acte notarié correspondant et les frais accessoires seront à la charge du SIAV.

- 21 Bureau d'étude – Avenant 1 – Convention travaux d'assainissement sur Chasse Royale – SIAV et CAVM**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du SIAV à la ville de Valenciennes et à Valenciennes métropole,

- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention et les éventuels avenants à venir,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette convention et à sa mise en œuvre.

22 Bureau d'étude – Place l'Hôpital Général-rue de Jemmapes – Convention constitutive de groupement de commandes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le SIAV.

VIII - Information :

23 Rapport annuel relatif à la dotation sociale urbaine 2015

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport présenté par M. DEGALLAIX ;

IX – Délégation de service public :

24 DSP Phénix – Choix du délégataire et convention d'affermage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le choix du fermier,
- d'approuver les termes de la convention d'affermage,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'affermage et à mettre en œuvre toutes les formalités de publicité et transmission subséquentes.

X – Culture :

25 Dépôt – Convention de dépôt à la Médiathèque, d'affiches de la 1^{ère} guerre mondiale par le Comité de Sauvegarde du Patrimoine Valenciennois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de dépôt établie entre la Ville de Valenciennes et le Comité de sauvegarde du patrimoine valenciennois,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

26 Dépôt – Convention de dépôt à la Médiathèque, d'une collection par le Cercle d'Archéologie et Historique de Valenciennes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'annuler la délibération n°92 du 30 juin 2014,
- d'approuver le partenariat entre la Ville de Valenciennes et l'association Cercle Archéologique et Historique de Valenciennes,
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention présentée.

27 Acquisition au Musée d'une étude peinte d'Ernest Deger

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à proposer cette acquisition auprès de la Commission interrégionale scientifique pour les acquisitions des musées,
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition de cette étude peinte au prix de 2 200 €, les crédits nécessaires étant ouverts au budget primitif 2016 sur la ligne 2161-322-6410-Y,
- d'autoriser Monsieur Le maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition des Musées).

XI – Finances :

28 Divers – Legs Duvant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prendre connaissance de cette situation
- d'autoriser le Maire en accord avec le receveur Municipal à procéder au placement du capital lorsque les conditions de marché seront plus favorables,
- de procéder au versement des sommes dues aux bénéficiaires au titre des exercices 2014 2015,
- d'acter conformément aux dispositions testamentaires pour les exercices 2016 et suivants la répartition des revenus engendrés par ce legs selon les modalités ci-dessous définies.

Revenus à distribuer = loyers de l'immeuble rue des récollets - charges s'y afférent (impôts foncier,...) de l'exercice N-1 :

- Attribution prioritaire des revenus aux bourses d'études supérieures dont le nombre est au minimum de 8 et d'un montant de 1 525€,
- Répartition du solde de revenus disponible entre les bénéficiaires désignés par Monsieur Duvant (initialement au nombre de 9, réduit à 8 suite à la disparition de la fondation de l'hôtellerie) selon les pourcentages initialement établis lors de la délibération du 8 mars 1982 ?

Bénéficiaires	Capital affecté à l'origine (en francs)	% de répartition	Nouvelle Affectation	% de répartition
Ecole primaire Louis Duvant	90 000	5.56%	90 000	6.82%
Ecole Maternelle Louis Duvant	30 000	1,86%	30 000	2.27%
Les petits chanteurs de Valenciennes	180 000	11,12%	180 000	13.65%
Bourses aux Meilleurs élèves Ecole des Beaux Arts et conservatoire	90 000	5.56%	90 000	6.82%
Personnes âgées du faubourg Paris	150 000	9,25%	150 000	11.36%
Fondation des Chartriers	300 000	18,51%	300 000	22.72%
Orphelinat rue salle le comte	180 000	11,12%	180 000	13.64%
Fondation louis Duvant	300 000	18,51%	300 000	22.72%
Fondation L'Hôtellerie	300 000	18,51%		
TOTAL	1 620 000	100%	1 320 000	100%

- de procéder à l'inscription des crédits correspondants tant en dépenses qu'en recettes lors de la prochaine décision modificative.

29 Acquisition d'actions de la SAEM VALENCIENNES STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 3 voix contre (MM. DULIEU, AGOUDJIL, Mme LORETTE), décide :

- Vu, le code de commerce ;
- Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 L.1524-5, ainsi que l'article 16 de l'ordonnance N°2016-65;

- d'autoriser :

- Monsieur le Maire à poursuivre les démarches ayant pour objectif l'acquisition d'un maximum de 141 actions de la SAEM VALENCIENNES STATIONNEMENT pour un prix unitaire de 305,55 € par action, soit un total de 43 082,55 euros, la somme correspondante étant prélevée sur la ligne 261-8222-2100-16013, abondée lors de la prochaine décision modificative;
- Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette opération.

Cette opération bénéficiera des dispositions de l'article 1042 II du code général des impôts.

30 Augmentation de capital de la SAEM VALENCIENNES STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 3 voix contre (MM. DULIEU, AGOUDJIL, Mme LORETTE), décide :

- Vu, le code de commerce ;
- Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1, L.1524-5 ainsi que l'article 16 de l'ordonnance N°2016-65;
- d'autoriser ses représentants aux Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales de la SAEM VALENCIENNES STATIONNEMENT à voter en faveur de l'augmentation de capital de la société et de la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Ville de Valenciennes ;
- de souscrire à l'augmentation de capital organisée par la SAEM VALENCIENNES STATIONNEMENT à hauteur de 6 559 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 231,10 euros, soit 1 515 784,90 euros et d'une prime d'émission de 74,45 euros par action nouvelle, soit 488 317,55 euros, soit un montant total de 2 004 102,45 euros, étant précisé que la libération interviendra à hauteur d'un quart lors de la souscription en ce qui concerne le nominal, et de la totalité en ce qui concerne la prime d'émission, le solde étant appelé par le conseil d'administration sur une durée maximum de 5 ans ;
- de prélever la somme correspondante sur la ligne 261-8222-2100-16013 abondée lors de la prochaine décision modificative;
- d'autoriser ses représentants aux Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales de la SAEM VALENCIENNES STATIONNEMENT à voter en faveur de la résolution qui modifiera, sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, l'article 6 ter des statuts :
 - Ancienne rédaction : Le capital social est fixé à 3 099 975,40 € divisé en 13 414 actions de 231,10 € chacune dont plus de 50 % et au maximum 85 % doivent appartenir aux collectivités territoriales.
 - Nouvelle rédaction : Le capital social est fixé à 4 615 760,30 € divisé en 19 973 actions de 231,10 € chacune dont plus de 50 % et au maximum 85 % doivent appartenir aux collectivités territoriales.
- d'autoriser ses représentants aux Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales de la SAEM VALENCIENNES STATIONNEMENT à voter en faveur de la résolution qui modifiera, sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, la première phrase du 5^{ème} alinéa de l'article 15 des statuts :
 - Ancienne rédaction : Le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 12 dont 7 pour les collectivités territoriales.
 - Nouvelle rédaction : Le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 12 dont 8 pour les collectivités territoriales.
- de désigner M.Franck KOLLER en tant que représentant permanent de la Ville de Valenciennes au conseil d'administration de la SAEM VALENCIENNES STATIONNEMENT pour le poste venant de lui être attribué, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre.
- de doter Monsieur le Maire de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette opération.

31 Adhésion à l'association des Villes Marraines et règlement de la cotisation annuelle 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord sur l'adhésion de la Ville à l'association des Villes Marraines,
- de donner son accord pour le règlement de la cotisation annuelle 2016 (1 759,88 €).

Redéfinition des participations financières de Valenciennes Métropole

32 ANRU – Convention financière avec la CAVM, suite au transfert de compétence - Rénovation des quartiers Chanteclerc, St-Waast et Chasse Royale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention financière Ville de Valenciennes – Valenciennes Métropole pour le projet de rénovation urbaine de la ville de Valenciennes pour les quartiers Chanteclerc, Saint-Waast et Chasse Royale,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la dite convention et les éventuels avenants,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document relatif à cette convention et à sa mise en œuvre.

XII – Ressources humaines :

33 Personnel contractuel – Convention de mise à disposition d'une partie de service avec la CAVM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de mutualiser en partie le Cabinet du Maire à raison de 50% du poste de Directeur de Cabinet avec la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation afférente.

34 Personnel contractuel – Recrutements d'agents – Accroissement temporaire d'activités – Travaux de fouilles préventives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la création de huit emplois non permanents de techniciens de fouilles, dans les conditions présentées ci-dessus,
- d'inscrire les crédits correspondant à ces recrutements au budget.

35 Personnel titulaire et stagiaire – Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Valenciennes (C.O.S)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du Comité des œuvres sociales du personnel de la Ville de Valenciennes d'un fonctionnaire territorial de la Ville de Valenciennes, pour une durée de trois ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte statutaire individuel nécessaire à la formalisation de cette mise à disposition.

36 Personnel titulaire et stagiaire – Création, transformation suppression d'emplois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la suppression et la création des emplois présentés,
- d'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- d'inscrire les crédits correspondants aux créations d'emplois au budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces recrutements.

37 Personnel titulaire et stagiaire – Tableau des effectifs – Créations d'emplois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les créations des emplois proposés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Elu Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives à la création des emplois,
- d'autoriser, dans la mesure où la recherche d'un candidat statutaire s'avérerait infructueuse, le recrutement d'agents contractuels sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de durée et de rémunération comme définies,
- que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

XIII - Actes réglementaires :

38 Vie quotidienne – Dérogation au repos dominical – Changement de date

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser ce changement de date (d'annuler le 3 juillet au profit du 27 novembre 2016).

39 Vie quotidienne – Dénomination de voie – Quartier Fg de Paris

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner le nom de rue François Colliez à cette nouvelle voie.

XIV – Demande de subventions :

40 Finances – Investissement local

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat une demande de subvention au taux maximal dans le cadre des deux dossiers présentés au titre du FSIL.

XV - Conventions d'objectifs, de partenariats, de mécénat :

Conventions de partenariats

41 Développement durable – Convention de remplacement du calorifuge des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention avec CERTIPRO relative aux travaux de remplacement des calorifuges non amiantés des bâtiments communaux

42 Cohésion sociale – Convention avec le CAPEP, l'ASCRV, le Collège Chasse Royale et Equi ville – Chantiers Educatifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver et de signer la convention de partenariat.

43 Cohésion sociale – Convention avec le CAPEP – Organisation de séjours de rupture

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver et de signer la convention de partenariat.

44 Education – Convention avec l'IRFO – Projet « Savoir Bouger » dans les écoles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'I.R.FO. pour la mise en œuvre du projet « SAVOIR BOUGER » dans les écoles de la ville conformément aux dispositions de la convention présentée.

45 Musée – Renouvellement de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe du renouvellement du partenariat avec la Fondation du Patrimoine,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention présentée.

Conventions d'objectifs pour les subventions supérieures à 23 000 €

46 Culture – Convention avec l'Espace Pasolini et Acte de Naissance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les conventions de partenariat proposées avec les associations culturelles suivantes :
 - . Espace Pasolini – Théâtre International (49 872 €)
 - . Acte de Naissance (30 000 €)
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à les signer.

47 Sports – Convention avec l'association sportive Valenciennes Football Club (VAFC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder à l'Association Sportive VALENCIENNES FOOTBALL CLUB, une subvention de 250 000 € pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention actualisée telle que présentée.

48 Sports – Conventions avec diverses associations sportives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le versement des subventions aux associations citées ci-dessous dont la somme a été inscrite au BP 2016 sur la ligne 65748-40-5100 :
 - pour l'Association Sportive UNION SPORTIVE VALENCIENNES ATHLETISME, une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 000,00 €.
 - pour l'Association UNION SPORTIVE TENNIS DE TABLE DE VALENCIENNES, une subvention de fonctionnement d'un montant de 28 000,00 €.
 - pour l'Association Sportive VALENCIENNES UNIVERSITE CLUB, une subvention de fonctionnement d'un montant de 26 000,00 €.
 - pour l'Association Sportive FOOTBAL CLUB DUTEMPLE, une subvention de fonctionnement d'un montant 25 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions actualisées telles que jointes à la présente délibération.

49 Cohésion sociale – Renouvellement des conventions et financements avec diverses associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :
- 1- Reconduction des conventions de partenariat et de financement relatives à la mise en œuvre d'actions spécifiques
 - signer les conventions de partenariat avec les associations ci-dessous et à verser les subventions prévues au BP 2016 comme ci- après :

Le PACT du Hainaut	60.000 €
PRIM'TOIT	18.000 €
L'AGEVAL	152.595 €

AGFAIH	28.830 €
Comités de quartiers	24.000 €

A.C.S.R.V. Maison de quartier Saint Waast	3.950 €
Les mecs de la rue	3.950 €
Citoyens du Faubourg de Lille	3.950 €

- 2- Reconduction des conventions relatives au versement des subventions de fonctionnement 2016 pour les centres sociaux (ACSRV) et la maison de quartier centre-ville

A.C.S.R.V.	308.000 €
Maison de quartier Centre Ville.	106.500 €

50 Relations publiques – Convention avec l'association Val en Liesse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre l'Association Val en Liesse et la Ville de Valenciennes,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

51 Education – Ecoles privées – Prise en charge des dépenses de fonctionnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer les modalités de participation suivantes :
 - o Versement d'un acompte maximal de 22 000 euros au titre de l'année de référence dès le vote du budget primitif,
 - o Versement du solde de la participation due après déduction de l'acompte sur présentation de la convention signée entre la Ville et l'établissement après adoption du budget primitif

pour :

- l'Association école Notre dame
- l'OGEC de l'école Sainte Marie
- l'OGEC de l'école Saint Jean-Baptiste

- l'OGEC de l'école Marie Immaculée
- d'accepter les dispositions qui deviendraient applicables au titre de l'exercice 2016 et des exercices suivants.

52 Développement durable – Convention avec l'association « Culture aux Jardins » - Création d'un spectacle « Des Jardins et Des Hommes »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Valenciennes et l'association « Cultures aux Jardins »,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Conventions de mécénat

53 Événementiel – Convention de mécénat avec Bouygues Energies dans le cadre de la manifestation « Valenciennes à la ferme »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de mécénat entre la ville et la société Bouygues Energies à hauteur de 3 000 €,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

54 Événementiel – Convention de mécénat avec SA API Restauration dans le cadre de la manifestation « Valenciennes à la ferme »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de mécénat entre la ville et la société API Restauration à hauteur de 5 000 €,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

55 Développement durable – Convention de mécénat avec les Sociétés ID VERDE et PINSON PAYSAGE dans le cadre de l'inauguration des travaux du site du vignoble

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de mécénat culturel entre la Ville et la société IDVERDE à hauteur de 10 000 €,
- d'approuver la convention de mécénat culturel entre la Ville et la société PINSON PAYSAGE NORD à hauteur de 30 000 €,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

XVI – Versement de subvention :

56 Sports – Attributions de subventions aux diverses associations sportives et scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer les subventions ci-après au titre de l'année 2016 :

NOM DES ASSOCIATIONS SPORTIVES	PROPOSITION SUBVENTION 2016
ACTIF HAINAUT MARCHE	1 000,00 €
ASSOCIATION JOGGING SPORTS ET LOISIRS DE VALENCIENNES	2 800,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL DU HAINAUT	500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE HANDISPORT HAINAUT VALENCIENNES	2 400,00 €
AULNOY-VALENCIENNES BOXE FRANCAISE	500,00 €

BASE-BALL CLUB DE VALENCIENNES "FIGHTING DUCK"	15 000,00 €
BODHIDHARMA KARATE CLUB	1 000,00 €
CERCLE DE VALENCIENNES	520,00 €
CERCLE DE VOILE DE VALENCIENNES	17 000,00 €
CERCLE D'ESCRIME DE VALENCIENNES	16 000,00 €
CHEMINS VERS	200,00 €
CLUB AVENIR DE VALENCIENNES	1 300,00 €
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE DE VALENCIENNES	1 500,00 €
CLUB VINCENT	300,00 €
COMITE DU JEU DE PAUME DU VALENCIENNOIS	300,00 €
CYCLO SANTE VALENCIENNES	1 600,00 €
ECOLE DES "ARTS MARTIAUX" DU VALENCIENNOIS	5 500,00 €
ESCAUT GYM	350,00 €
FAUBOURG DE LILLE FUTSAL	5 000,00 €
FOOTBALL CLUB JEUNES KOCIK	1 000,00 €
GOLF CLUB DE VALENCIENNES	5 000,00 €
HOCKEY CLUB VALENCIENNOIS	18 500,00 €
JEUNESSE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE VALENCIENNES	1 600,00 €
JU-JITSU CLUB DE VALENCIENNES	500,00 €
KARATE CLUB DE VALENCIENNES	1 500,00 €
LA BOULE DE L'AMITIE	350,00 €
LES AMETYSTES	1 700,00 €
PELICAN CLUB VALENCIENNES ANZIN	7 500,00 €
PETANQUE VALENCIENNOISE	1 000,00 €
RHONEL SPORTING CLUB DE VALENCIENNES	21 500,00 €
RUGBY CLUB VALENCIENNOIS	20 000,00 €
SAINT WAAST CHEMINOTS FOOTBALL CLUB	6 000,00 €
SKATE HAINAUT VALENCIENNES CLUB	21 000,00 €
SPORTS AMICALISTES DE SAINT WAAST/VOLLEY BALL	450,00 €
SUMMER CLUB	6 000,00 €
TENNIS SQUASH BADMINTON VALENCIENNES	22 000,00 €
VAL ACRO	2 000,00 €
VAL CYCLO	900,00 €
VAL MEDI JOGGING	400,00 €
VAL ROLLER	1 000,00 €
VALENCIENNES CANOE KAYAK	2 000,00 €

VALENCIENNES TRIATHLON DUATHLON	5 500,00 €
VALENCIENNES HAINAUT HOCKEY CLUB	21 000,00 €
VALENCIENNES METROPOLE FUTSAL	1 000,00 €
VOLLEY CLUB DE VALENCIENNES	10 000,00 €
VOLLEY LOISIR SAINT WAAST	400,00 €
WALLERS ARENBERG VALENCIENNES HANDBALL	6 000,00 €
APNEE PLONGEE	250,00 €
OVS	600,00 €
TOTAL	261 720,00 €
NOM DE L'ASSOCIATION – Collèges et Lycées	PROPOSITION 2016
COLLEGE CHASSE ROYALE	1 000,00 €
COLLEGE EISEN	1 500,00 €
COLLEGE SAINT JEAN BAPTISTE	2 200,00 €
COLLEGE SAINTE MARIE	500,00 €
COLLEGE WATTEAU	500,00 €
COMITE U.S.E.P	1 000,00 €
LYCEE DE L'ESCAUT	900,00 €
LYCEE DU HAINAUT	400,00 €
LYCEE LA SAGESSE	800,00 €
LYCEE NOTRE DAME	1 000,00 €
LYCEE WALLON	800,00 €
LYCEE WATTEAU	900,00 €
COLLEGE CARPEAUX	1 500,00 €
TOTAL	13 000,00 €

57 Cohésion sociale – Nos quartiers d'été

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme de nos quartiers d'été 2016 ainsi que la proposition de répartition de l'enveloppe financière présentée,
- de verser les subventions correspondantes.

58 Cohésion Sociale – Rénovation Urbaine – Extension, réaménagement du centre socio culturel Georges Dehove Quartier Chasse Royale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord pour l'attribution de l'aide financière à hauteur de 80 000 € TTC à l'ACSRV pour la réfection du centre social,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à venir.

59 Cohésion Sociale – Programmation 2016 du Contrat de Ville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la programmation Contrat de Ville 2016 tous opérateurs confondus,
- de solliciter les partenaires financiers pour les opérations dont la ville a la maîtrise d'ouvrage et de signer les conventions correspondantes,
- de signer les conventions avec chacun des opérateurs qui seront subventionnés par la ville.

XVII - Affaires générales :

60 Désignation de représentants – Modifications - Collège d'Ethique de la vidéo surveillance et de la C.C.I.D

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Collège d'Ethique de la Vidéo Surveillance :

- d'accepter la modification (remplacement de M. Jean-Paul SAUTREUX membre de la Société Civile, par M. Mickaël MARTINEZ),

C.C.I.D (Commission Communale des Impôts Directs) :

- d'accepter la modification (remplacement de M. Armand AUDEGOND, en tant que Président, par Mme Ludivine BILLOIR).

La séance est levée à 18 h 35.

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le **29 AVR. 2015** pour y demeurer jusqu'au **29 MAI 2015**.

Valenciennes, le **29 AVR. 2015**

LE DEPUTE MAIRE,



Laurent DEGALLAIX

